

DGS/B

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL PROVISOIRE

32E SEANCE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2003 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER,

Les Adjointes au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Guy RITTER, Jean-Pierre WURCH, Robert ENGEL, Jean-Claude DONIUS, Gérard SCHENCK, André KLETHI,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mmes et MM. Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Gaby KARL-SCHORN, Dominique EGELE, Jean-François RAY,

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Marie-Laure KOHLER, Monique SAWAYA, Marie-Anne KOENIG, Raymonde GERBER-BRUNSTEIN, Eric CONRAD, Marie-Paule EGELE, Régine HECHNER, Odile WEISS, Elisabeth SCHWAB, Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ

Absents :

Geneviève MULLER-STEIN,
Jean-Louis GOLLING,
Benoît ORSONI,
Capucine HUSSER-OTT,
Marie KOCH,
Janine FRIEDEL,

Assistent à la séance :

Melle Hélène PONTIGGIA, Directrice Générale Adjointe des Services
M. Nicolas ERNST, Directeur de Cabinet
Mme Suzanne BIERLING

Sélestat, le 23 octobre 2003

DGS/B

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

32E SEANCE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2003 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2003
- C. Décisions du Maire n° 30 à 38/2003

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. FINANCES DE LA COMMUNE

- 1. Budget informatique 2003 – Transfert de crédits
- 1. Acquisition de véhicules, programme 2003 – Affectation de crédits
- 2. Remboursement d'un dommage
- 3. Réaménagement d'emprunts contractés auprès de Dexia – Crédit Local de France

B. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

- 1.Cession d'un terrain rue du Nideck à l'Union des Coopérateurs d'Alsace
- 2.Opération Gare – Participation de la Ville aux travaux de prolongation du passage souterrain et de création d'un parking

C. TRAVAUX

- 4.Cimetière - Modernisation des installations – Avant Projet Définitif (APD)
- 5.Installation d'un chauffage central dans l'immeuble boulevard Paul Cuny
- 6.Remplacement de la couverture du court de tennis couvert existant
- 7.Travaux et maintenance dans les lycées – Avenants aux conventions de Maîtrise d'ouvrage déléguée et de Maîtrise d'Oeuvre entre la Ville et la Région Alsace
- 8.Lutte contre les risques liés à l'amiante
- 9.Local Rock – Désamiantage – Travaux et acquisition suite à sinistre
- 10.Ecole élémentaire du Centre – Remplacement des menuiseries extérieures
- 11.Déménagement du Service Prestations et Logistique au Centre Technique Municipal - Acquisition de mobilier

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

- 12.Modification du plan des effectifs : suppression des emplois-jeunes non pourvus
- 13.Réorganisation du service Jeunesse

E. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- 14.Société Logistique et Transports JUNG – Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt au titre de la législation sur les installations classées
- 15.Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2002
- 16.Ecocertification des forêts soumises au régime forestier

F. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

17. Convention entre la Ville et l'Office de Tourisme

G. DIVERS

18. Adhésion de la Ville à l'ADULLACT (Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales)

19. Mise à disposition du public sous licence « GPL » (Licence Publique Générale) de développements effectués par la Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information de la Ville de Sélestat

20. Convention de transfert du service d'incendie et de secours de la Ville de Sélestat au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), avenant n° 3

II. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Pierre WURCH est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à Monsieur André BRUNSTEIN, ancien conseiller municipal, décédé récemment.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur BRUNSTEIN.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2003

Le procès verbal est approuvé – 2 abstentions : Mme Sonia AMBERG, M. André KLETHI.

C. Décisions du Maire n° 30 à 38/2003

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 5 avril 2001 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 10 avril 2001.

III. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. FINANCES DE LA COMMUNE

2. Budget informatique 2003 – Transfert de crédits

Monsieur Robert ENGEL explique qu'il s'agit de procéder à un transfert de crédits de 30 000 € du budget d'investissement, dédié à l'acquisition de logiciels vers le budget d'investissement portant sur l'acquisition de matériels, et ce, afin de pouvoir répondre aux nouvelles demandes engendrées par les différents déménagements de services. Il ajoute que compte tenu des développements de logiciels informatiques en interne, il n'a pas été nécessaire d'acquérir les logiciels correspondants dans le commerce.

Adopté à l'unanimité.

21.Acquisition de véhicules, programme 2003 – Affectation de crédits

Monsieur Jean-Pierre WURCH rappelle que la Ville a acquis de nouveaux véhicules. Les anciens véhicules sont, eux, repris par le concessionnaire. Ainsi, les recettes issues de la reprise des véhicules participeront au financement des nouveaux véhicules.

Adopté à l'unanimité.

22.Remboursement d'un dommage

Monsieur Jean-Pierre WURCH explique qu'un riverain de la route de Muttersoltz a eu sa ligne téléphonique endommagée, à la suite des travaux d'aménagement de cette voie. Il réclame le remboursement des frais de remise en ligne d'un montant de 62,20 €.

Adopté à l'unanimité.

23.Réaménagement d'emprunts contractés auprès de Dexia – Crédit Local de France

Monsieur Jean-Pierre WURCH explique que le crédit local de France a soumis à la Ville une proposition de réaménagement de 4 prêts, représentant un montant en capital restant dû de 4,057 M€. Globalement, cette offre est intéressante si elle est combinée avec l'option d'amortissement du prêt de refinancement.

Adopté à l'unanimité.

B. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

3.Cession d'un terrain rue du Nideck à l'Union des Coopérateurs d'Alsace

Monsieur Jacques MEYER rappelle que le terrain dont il est question appartenait au domaine public. C'est la raison pour laquelle une enquête publique en vue de son déclassement a eu lieu du 1er au 16 septembre 2003. Dans la mesure où aucune remarque n'a été formulée, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Il est proposé, de céder ce terrain de 11,51 ares, désormais classé dans le domaine privé communal, à l'Union des Coopérateurs d'Alsace, au prix de 150 000 €. Par ailleurs, l'Union des Coopérateurs d'Alsace prendra en charge financièrement l'aménagement d'une aire de jeux sur l'emprise de 2 ares environ maintenus dans le domaine public et jouxtant le terrain cédé.

Adopté à l'unanimité.

4. Opération Gare – Participation de la Ville aux travaux de prolongation du passage souterrain et de création d'un parking

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que ce dossier est le fruit d'une collaboration fructueuse entre les différents services : services de la Ville, de la Région, du Département, de la SNCF et de RFF. Il salue le travail de ces différents intervenants.

Monsieur Jacques MEYER explique le programme. Il s'agit de la création du parking ouest, opérationnel dès fin 2004, dont la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre seront assurées par la SNCF; pour un coût total 820 300 € pris en charge par les différents partenaires (210 168 € à charge de la Ville). L'opération porte également sur la prolongation du passage souterrain vers les côtés est et ouest. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 1 103 814 € dont 467 431 € à la charge de la Ville.

Adopté – 7 Abstentions : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ.

C. TRAVAUX

24. Cimetière - Modernisation des installations – Avant Projet Définitif (APD)

Monsieur Guy RITTER rappelle les différentes étapes de la procédure et présente l'avant projet définitif de la modernisation des installations du cimetière. Il précise que pour tenir compte des différentes observations, la capacité du columbarium est passée de 75 à 180 emplacements. Le montant global des travaux est estimé à 794 164,70 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

25. Installation d'un chauffage central dans l'immeuble boulevard Paul Cuny

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que cet immeuble a été acquis pour loger le chef de la police municipale.

Monsieur Jacques MEYER explique que ce logement est aujourd'hui doté de radiateurs électriques et d'un poêle à bois. Il est proposé d'y installer un chauffage central au gaz, pour un coût total de 11 500 €.

Adopté à l'unanimité.

26. Remplacement de la couverture du court de tennis couvert existant

Monsieur André KLETHI rappelle que ce court a été inauguré il y a 14 ans. La toile est aujourd'hui percée en de multiples endroits. Il est donc proposé de procéder au remplacement de la toile pour un coût estimé à 31 000 €.

Adopté - 7 Abstentions : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ.

27.Travaux et maintenance dans les lycées – Avenants aux conventions de Maîtrise d'ouvrage déléguée et de Maîtrise d'Oeuvre entre la Ville et la Région Alsace

Monsieur Maire, Marcel BAUER rappelle que la Région Alsace a confié à la Ville de Sélestat par le biais de conventions, la maîtrise d'Ouvrage déléguée et la maîtrise d'oeuvre correspondante pour les travaux de maintenance dans les lycées de Sélestat. Pour certains des travaux réalisés, des avenants aux conventions initiales sont nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

28.Lutte contre les risques liés à l'amiante

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que la législation impose désormais que les établissements recevant du public (ERP) fassent l'objet d'un dossier technique amiante et ce, avant le 31 décembre 2003. Ce dossier doit être réalisé par un organisme compétent. La constitution et l'élaboration de ces dossiers amiante est estimé à 60 000 €. Il énumère les établissements communaux soumis à ces dispositions.

Adopté à l'unanimité.

29.Local Rock – Désamiantage – Travaux et acquisition suite à sinistre

Monsieur Jean-Claude DONIUS rappelle que, d'une part, suite à une inondation survenue en mai 2003, le local rock a subi d'importants dégâts qu'il convient de réparer, et d'autre part qu'il est nécessaire de procéder au désamiantage du site dont le coût est estimé à 7 500 €.

Adopté à l'unanimité.

30.Ecole élémentaire du Centre – Remplacement des menuiseries extérieures

Monsieur Gérard SCHENCK rappelle qu'après avoir procédé à une première tranche de remplacement des menuiseries en bois du couloir de l'école du Centre, il est proposé d'achever ce programme par une nouvelle tranche dont le coût est estimé à 45 000 €.

Adopté à l'unanimité.

31. Déménagement du Service Prestations et Logistique au Centre Technique Municipal - Acquisition de mobilier

Monsieur Gérard SCHENCK explique que suite au déménagement du service prestations et logistique au Centre Technique Municipal, il est nécessaire d'acquérir du mobilier dont le coût est estimé à 5 500 €.

Adopté à l'unanimité.

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

32. Modification du plan des effectifs : suppression des emplois-jeunes non pourvus

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que les premiers contrats emplois-jeunes ont été conclus en janvier 1998. Au total, 15 emplois-jeunes ont été créés à la Ville de Sélestat. Dans la mesure où la durée de ces contrats est limitée à 5 ans, certains d'entre eux ne sont plus occupés ; soit les agents ont quittés les services municipaux, soit ils ont été nommés sur un emploi permanent. Aussi, puisqu'il ne peuvent plus être pourvus, il est proposé de supprimer 7 emplois-jeunes ouverts au tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité.

33. Réorganisation du service Jeunesse

Monsieur Robert ENGEL explique qu'il s'agit d'une part, de signer la convention de mise à disposition des animateurs socio-culturel du CCAS au service Jeunesse et de consolider l'organigramme du service Jeunesse, désormais seul compétent en matière d'animations en faveur des jeunes.

Il présente l'organigramme du service. Il précise que les animateurs recrutés pour l'accompagnement à la scolarité ont un contrat couvrant l'année scolaire, de septembre 2003 à juin 2004. Il ajoute qu'un des postes d'animateurs multimédia est maintenu sous statut emploi-jeune et que le recrutement est en cours. La seconde animatrice multimédia vient d'être recrutée et devrait prendre ses fonctions en début d'année 2004. L'emploi d'animation des conseils des enfants et jeunes a été transformé en emploi permanent. S'agissant de l'aspect financier, il explique que pour pouvoir terminer l'année civile 2003, un abondement de crédits de 5 390 € est nécessaire.

Adopté – 7 CONTRE : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ -

E. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

34.Société Logistique et Transports JUNG – Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt au titre de la législation sur les installations classées

Monsieur Guy RITTER rappelle que la société JUNG, située dans le PAEN, a été amenée à s'étendre. Le volume d'activités passera de 112 000 m³ à 234 000 m³. Compte tenu de la nature des produits stockés, l'activité relève de la législation sur les installations classées. Il ajoute que l'entrepreneur est invité à préciser certains points, c'est la raison pour laquelle l'avis favorable, qui est sollicité du Conseil Municipal, doit être assorti de réserves.

Adopté à l'unanimité.

35.Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2002

Monsieur Jean-François RAY reprend les grandes lignes du rapport. Il indique que le service de l'Environnement est à la disposition des Conseillers municipaux pour tout renseignement complémentaire. Par ailleurs, le rapport complet est à la disposition du public, pendant un an, à la Commanderie Saint-Jean.

Adopté – 7 abstentions : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ

36.Ecocertification des forêts soumises au régime forestier

Monsieur Jean-François RAY explique que l'écocertification vise à démontrer au consommateur que le bois qu'il achète provient de forêts gérées durablement et que le bois reste une ressource renouvelable. Il s'agit notamment de produire au grand public un gage de confiance après le désastre forestier. Ce label vert d'écocertification constitue un argument important pour la promotion du matériau bois en fournissant une exigence de traçabilité. Pour adhérer au PEFC et obtenir le label vert d'écocertification, la collectivité s'engage pendant 5 ans à respecter un cahier des charges et à ne pratiquer aucune action susceptible de nuire à la qualité de la gestion durable des forêts. La contribution à verser pour adhérer à la démarche d'écocertification s'élève à 10 € par propriétaire et 0,10 € par hectare de forêt et par an, soit 236,77 € pour la première année et 226,77 € pour les suivantes.

Adopté à l'unanimité.

F. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

37. Convention entre la Ville et l'Office de Tourisme

Monsieur Jean-Claude DONIUS rappelle qu'il est nécessaire de conventionner avec les associations subventionnées.

Adopté à l'unanimité.

G. DIVERS

38. Adhésion de la Ville à l'ADULLACT (Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales)

Monsieur Robert ENGEL explique que cette association a pour vocation de fédérer les nombreuses collectivités locales et les administrations qui travaillent sur des logiciels libres. Il s'agit pour ces administrations de mettre en commun les développements qu'elles ont réalisés. L'adhésion annuelle à cette association s'élève à 2 000 €. Il ajoute que chaque adhérent, qui dispose du matériel informatique nécessaire, peut télécharger des logiciels.

Adopté à l'unanimité.

39. Mise à disposition du public sous licence « GPL » (Licence Publique Générale) de développements effectués par la Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information de la Ville de Sélestat

Monsieur Robert ENGEL explique que, comme la Ville de Sélestat développe des logiciels et des progiciels sur des plates-formes libres, elle crée des versions personnalisées. Aussi, pour que les conditions de diffusion et d'utilisation des solutions rendues publiques par la Ville de Sélestat ne puissent être modifiées, il convient de mettre ces logiciels à disposition du public sous licence GPL.

Adopté à l'unanimité.

40. Convention de transfert du service d'incendie et de secours de la Ville de Sélestat au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), avenant n° 3

Monsieur Jean-Pierre WURCH rappelle que les services d'incendie et de secours ont été transférés au SDIS en 2000. A cet effet, une convention de transfert a été signée entre la Ville et la SDIS. Cette convention a déjà fait l'objet de 2 avenants. Ce 3^e avenant porte sur les modalités d'intervention des services municipaux au CSP, dont les frais sont recouverts par le SDIS, et

sur le mode de calcul de la contribution annuelle à verser au SDIS – contribution versée par la Communauté de communes.

Adopté à l'unanimité.

* * * * *

Monsieur Jacques MEYER fait part au Conseil Municipal de l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme.

« Lancée en février 2002, la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de Sélestat entre dans la phase de définition des orientations du Plan d'Aménagement et Développement Durable. Les études préalables confiées à l'ADAUHR se sont achevées en Août 2003. Elles ont été enrichies des avis et propositions émanant des travaux des groupes thématiques d'experts réunis de Mai à Juin 2003.

Suite à cette première phase, le Bureau d'études a élaboré un diagnostic territorial faisant état des besoins et des enjeux liés au développement de Sélestat. Ce diagnostic a fait l'objet de plusieurs réunions du comité de pilotage. Discuté puis validé en septembre 2003 par le comité de pilotage, ce document va, selon la procédure, être présenté le 14 novembre, aux Personnes Publiques Associées (Services de l'Etat, Maire des principales communes riveraines, techniciens de la Communauté de Communes).

Dès à présent, il vous est possible d'obtenir auprès du Service Aménagement Urbain, à la commanderie St-Jean, l'ensemble des documents qui composent les études préalables, le diagnostic besoins / enjeux ou de patienter encore quelques jours avant que ces informations ne soient mises en ligne sur le site Internet de la Ville de Sélestat.

Le diagnostic besoins / enjeux sera présenté à la commission Urbanisme de Novembre. A cette occasion, les membres de la commission pourront faire part de leurs avis, réagir et alimenter le débat de leurs remarques « objectives et constructives ».

Simultanément aux travaux du comité de pilotage sur le projet d'aménagement et de développement durable pour Sélestat et son territoire, la concertation publique va être lancée très prochainement :

La Ville de Sélestat organisera à partir du 12 novembre une exposition de la synthèse des premiers travaux du bureau d'études, travaux portant sur le diagnostic territorial et sur les enjeux du développement de Sélestat. Cette exposition se tiendra au 1^{er} étage de la Commanderie Saint-Jean, boulevard Leclerc à Sélestat, jusqu'au 31 décembre 2003. L'ensemble des sélestadiens sera invité, par voie de presse, à venir prendre connaissance des documents d'études et à consigner ses éventuelles remarques dans le registre mis à la disposition du public.

Notez dès maintenant les rendez-vous importants de la concertation :

Réunion publique sur le diagnostic, les enjeux et les orientations potentielles du Projet d'Aménagement et de Développement Durable en avril 2004

Seconde réunion publique sur les options d'aménagement en juin/juillet 2004 ».

Fin de la séance à 21 H 45

DGS/P/B
P V
06/11/03

3 2

p r o v i s o i r e

Le secrétaire de séance

Jean Pierre WURCH